

Vous êtes un particulier ?

La loi sur le mécénat vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant de votre engagement dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. De plus, nous vous proposons des contreparties en invitations pour les concerts des artistes Alice & Cécile et aux festivals Festival 2011 et un bonus.

Pourquoi s'engager ?

- Accroître notre soutien à la création artistique.
- Renforcer notre attention à des publics particuliers
- Participez à la défense du patrimoine musicale français

Quelques exemples:

- Vous faites un don de 100 €
Vous obtenez une déduction fiscale de 66 €

Nous vous offrons :

une place gratuite plein tarif pour un concert de votre choix,
Un CD au choix

- Vous faites un don de 200 €
Vous obtenez une déduction fiscale de 132 €

Nous vous offrons :

Deux places gratuites plein tarif,
Deux CD



Vous êtes un professionnel ?

ART VOCAL souhaite s'appuyer sur le tissu économique local pour développer une culture de qualité et ainsi contribuer à l'attractivité de la région.

L'Association ART VOCAL proposera en 2012 la création d'un club d'entreprises.

Pourquoi s'engager ?

Associer aujourd'hui le nom de votre entreprise à l'association ART VOCAL, c'est valoriser l'image de votre société:

- En aidant au développement culturel de votre territoire.
- En participant à une démarche citoyenne de diffusion culturelle de proximité pour un nouveau public.
- En soutenant un projet qui vise l'émergence d'auteurs, compositeurs et interprètes de chanson française entres autres.
- Promouvoir la création artistique locale
- Faire partager le plaisir de la découverte et de l'émerveillement par le développement des liens sociaux.

La loi mécénat du 1er août 2003

Cette loi récente renforce votre engagement avec ART VOCAL par des dispositions fiscales très attractives, notamment une réduction de 60 % d'impôt sur le revenu du montant de votre don.

Intégrez le "club des Mécènes" et profitez des avantages que nous vous réservons:

- Présentation de votre nom et/ou de votre logo sur les affiches, plaquettes.
- Lien avec le site de votre société sur le site www.aliceetcecile.com
- Diffusion de votre nom et/ou logo dans le réseau régional, national et international de ART VOCAL
- Invitations à des concerts organisés par ART VOCAL
- Rencontrer les artistes et musiciens
- Invitations aux concerts et festivals

Apportez votre contribution
financière

(ex: 1000€,2000€) : vous bénéficiez d'un reçu fiscal permettant une réduction de 60 % sur vos impôts (loi du 1er août 2003)

Vous souhaitez faire un don à l'association ART VOCAL ?

Choisissez le montant et faites un chèque à l'ordre de ART VOCAL, à retourner à :
ART VOCAL - 21 rue Victor HUGO -85150 LA MOTHE-ACHARD (France).

Contactez-nous au 06 98 92 11 02 ou au 06 68 12 85 85

aliceetcecile@gmail.com